

# CGV

# Hébergement

Version en date du 01/01/2014

# Table des matières

<b>I. Synthèse</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
Points clés	
Objectifs	
Énoncé de la mission	
Clés du succès	
<b>II. Description de l'entreprise</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
Propriété de l'entreprise/Entité légale	
Emplacement	
Intérieur	
Heures d'ouverture	
Produits et services	
Fournisseurs	
Service	
Fabrication	
Gestion	
Gestion financière	
Résumé du démarrage/de l'acquisition	
<b>III. Marketing</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
Étude de marché	
Segmentation du marché	
Concurrence	
Prix	
<b>IV. Annexe</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
Coûts de démarrage	
Détermination du capital de démarrage	
Trésorerie	
Compte rendu des prévisions des recettes	
Compte de résultat	
Bilan	
Prévision des ventes	
Jalons	
Étude du seuil de rentabilité	
Documents divers	

# Définitions

---

**Client** : Personne physique ou morale, signataire des conditions contractuelles générales et particulières de Decanet pour tout service souscrit auprès de la société Decanet.

**Contrat** : Le contrat est formé d'un devis accepté (le règlement de tout ou partie d'un devis vaut pour acceptation), des présentes conditions générales et éventuellement de conditions particulières.

**Espace client** : Interface web accessible sur le site Decanet.fr par le client après s'être identifié par la saisie d'un identifiant et d'un mot de passe préalablement communiqués.

**Service** : Désigne l'ensemble des prestations fournies par Decanet conformément aux contrats souscrits par le Client.

**Serveur dédié** : Machine physique mise à disposition en son intégralité pour les besoins du Client.

**Hébergement mutualisé** : Hébergement mis à disposition sur l'un de nos serveurs dédiés que l'on mutualise pour plusieurs clients

## Article 1 – Application des conditions générales

---

Par le présent contrat Decanet accepte de fournir au Client une prestation d'hébergement mutualisé de son site internet et dans les conditions visées ci-après.

Cette prestation consiste à :

- assurer la maintenance technique de la machine sur lequel l'hébergement est configuré notamment via un monitoring des différents services installés sur la machine ;
- sauvegarder le contenu de l'hébergement (fichiers du FTP et Bases MySQL uniquement) de manière quotidienne et avec une rétention maximale de 7 jours ;
- assurer la maintenance corrective et évolutive des différents logiciels et systèmes d'exploitation installés sur les différentes machines composant l'infrastructure matérielle liée à l'hébergement.

Le présent contrat n'a en aucun cas pour objet la fourniture d'accès à Internet, la fourniture d'un service d'envoi de campagnes emailing ou la prise en charge de la migration du site Internet du Client.

Le contrat est réputé conclu à la date d'acceptation de la commande par les deux parties.

Préalablement à cette date, les présentes conditions de services ont été mises à la disposition du client, comme visé à l'article L. 441-6 du Code de Commerce.

Toute commande implique l'adhésion sans réserves aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le client.

## Article 2 – Durée

---

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de la date d'acceptation du devis associé.

Lorsqu'un nom de domaine est inclus dans le contrat d'hébergement, la date anniversaire de l'hébergement sera alors automatiquement la même que celle du nom de domaine.

A l'issue de la période d'engagement le client devra communiquer son souhait ou non de prolonger d'une année supplémentaire. Decanet ne pourra être tenue responsable de la perte du nom de domaine de l'hébergement liée à l'absence du souhait de prolongation de l'hébergement par le client, avant la fin de la date anniversaire.

Néanmoins, chacune des parties conservera la possibilité de résilier le contrat à tout moment à compter du lendemain du terme du 1er mois suivant l'entrée en vigueur du présent contrat, par demande écrite formulée à Decanet. Un préavis d'un mois devra alors être respecté.

Toute année entamée est due en son intégralité.

Dans le cas d'un paiement mensuel, le client devra régler les mois restants de son engagement en cas de résiliation anticipée.

## Article 3 – Engagements de Decanet

---

3.1 – Decanet s'engage à conseiller au Client les besoins techniques les mieux à même d'assurer le bon fonctionnement de son site Internet.

3.2 – Decanet s'engage à procéder lui-même l'installation logicielle nécessaire au bon fonctionnement de l'infrastructure telle qu'elle aura été proposée suite au 3.1

3.3 – Decanet s'engage à assurer la maintenance évolutive et corrective des structures systèmes et réseau matériels et logiciels, sous réserve que cette dernière ait fait l'objet d'une demande de la part du Client, par écrit.

Decanet apportera tout le soin et la diligence nécessaire à la mise en oeuvre d'un service d'une qualité conforme aux usages de la profession et à l'état de l'art.

Dans ce cadre, Decanet mettra à disposition du client :

- Une assistance par fax joignable 24h/24 et 7j/7 au 09 72 29 10 14
- Une assistance mail joignable 24h/24 et 7j/7 à l'adresse : [info@decanet.fr](mailto:info@decanet.fr)
- Une assistance téléphonique joignable du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h à 18h au 05 82 95 12 33

Dans le cadre de la prestation de maintenance, Decanet fera ses meilleurs efforts pour résoudre toute difficulté rencontrée par les matériels et logiciels entrant dans le cadre de cette maintenance, sans obligation de résultat.

Decanet se réserve la possibilité d'interrompre l'accès à l'hébergement dans le cadre de toute intervention technique de maintenance qui exigerait une telle interruption. En cas d'opération de maintenance planifiée, le Client en sera avisé, par email, au moins 1 jour ouvré à l'avance.

Dans le cas où les causes de la défaillance du matériel ou des logiciels clients ne seraient pas réparables en l'état, Decanet en informera le Client dans les meilleurs délais et lui indiquera les mesures à prendre.

## Article 4 – Engagements du Client

---

4.1 – Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de Decanet tous les conseils et informations nécessaires à la conclusion du présent engagement en connaissance de cause. Les choix effectués par le Client lors de la commande ainsi qu'éventuellement par la suite relève de son entière responsabilité.

A titre d'exemple et sans que cette énumération soit limitative, le Client déclare avoir préalablement souscrit les abonnements et services nécessaires afin de disposer d'un accès au réseau Internet, de disposer d'un micro-ordinateur configuré et paramétré aux fins de se connecter au serveur, avoir acquis les licences logicielles nécessaires et avoir les connaissances techniques suffisantes lui permettant d'utiliser le service objet du présent contrat.

Le Client reconnaît en outre avoir été informé:

- Que le système d'exploitation du serveur ou sa configuration technique peut ne pas supporter certains programmes; Il appartient au Client de s'assurer préalablement à la signature des présentes conditions que les programmes qu'il souhaite installer, à la date de signature du présent contrat et/ou qu'il prévoit d'installer dans l'année qui suit, soient compatibles avec ce système d'exploitation du/des programmes à installer.

- Qu'il lui appartient et à lui seul de procéder aux mises à jours et aux corrections de failles de sécurité des programmes installés sur l'hébergement mis à disposition.

- Que l'hébergement pourra être suspendu sans préavis et de manière unilatérale dans le cas où il serait utilisé pour des attaques – volontaires ou non de la part du Client – vers l'extérieur de l'hébergement. Les attaques pourront être par exemple, et sans que cette énumération ne soit limitative, l'hébergement d'un site de phishing, l'exécution de scripts visant à envoyer des requêtes illicites vers l'extérieur de l'hébergement ou l'envoi de mails de manière massive.

- Que ne pourront être hébergés les sites incitant à la haine, à caractère raciste, pédophile ou tout autre contenu interdit par la loi.

- Que l'envoi des mails depuis l'hébergement pourra être limité par Decanet. Le présent contrat n'a pas pour objectif de proposer des solutions d'envoi d'emailing qui devront faire l'objet d'une prestation supplémentaire.

- Que Decanet se réserve le droit de limiter partiellement ou totalement l'accès à l'hébergement dans le cas où ce dernier aurait une utilisation excessive des ressources du serveur supportant l'hébergement. Dans ce cas, Decanet accompagnera le client pour l'aider à migrer vers un serveur dédié, plus approprié au besoin du client.

4.2 – Le Client s'engage à régler le prix des services objets du présent contrat dans les délais visés à l'article REGLEMENT DU SERVICE.

4.3 – Le Client est informé que toute demande d'intervention de Decanet devra systématiquement et impérativement faire l'objet d'une demande préalable écrite à l'adresse : [info@decanet.fr](mailto:info@decanet.fr).

4.4 – Le Client est seul responsable du contenu de son Site Internet, des informations et des données diffusées et/ou collectées à partir de ce Site, de leur exploitation, des propos échangés sur les forums de discussion qu'il édite ou gère et/ou publiés sur les listes de diffusion, des liens hypertextes auxquels il renvoie et du contenu des messages qu'il édite.

Le Client s'engage à respecter les dispositions légales en vigueur, notamment celles ayant trait à l'édition de site Internet (mentions obligatoires et déclarations éventuelles), aux services en ligne, au commerce électronique, aux droits de propriété intellectuelle, aux bonnes moeurs, à la protection des mineurs, au respect des personnes, au cryptage des données, aux jeux et concours, à l'ordre public ainsi que les principes universels d'usage de l'Internet.

4.5 Le Client s'engage à effectuer des sauvegardes régulières des données de son site Internet.

## Article 5 – Règlement du service

---

Tout élément mis en place dans le cadre du contrat ayant un prix d'achat pour Decanet devra être réglé avant la mise en fonctionnement.

Decanet facturera au client annuellement et en début de contrat le montant des prestations de services.

Les sommes dues à Decanet sont exigibles immédiatement à réception de la facture correspondante, selon les modalités de règlement convenues dans le devis.

Le défaut total ou partiel de paiement de toute somme due quarante cinq jours après son exigibilité entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restantes dues par le client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu;
- La facturation au client d'un intérêt moratoire égal à 10% l'an calculé au prorata temporis jusqu'à la date de complet paiement, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.

Le défaut total ou partiel de paiement de toute somme due quarante cinq jours après son exigibilité entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable, la possibilité pour Decanet de suspendre toutes les prestations en cours, sans préjudice pour Decanet d'utiliser de la faculté de résiliation de plein droit du contrat stipulée ci-après. Par ailleurs, en cas de refus d'un prélèvement de la part de l'établissement financier du Client, Decanet facturera 26,90€HT de frais de dossier représentant les coûts qui seront facturés par la banque suite au refus, ainsi que les frais de traitement du litige.

## Article 6 – Responsabilité de Decanet

---

6.1 - La responsabilité de Decanet envers le client ne pourra être engagée que pour des faits établis qui lui seraient imputables sous réserve des exclusions ci-après.

6.2 - La responsabilité de Decanet ne pourra être engagée en cas de force majeure. Sont notamment considérés par les parties, aux termes des présentes, comme des cas de force majeure, les défaillances du réseau de fourniture d'électricité ou de télécommunication, grèves, tempêtes, guerres, tremblements de terre, pertes de connectivité Internet dues aux opérateurs des réseaux Internet, attaques de pirates informatiques, incendies, inondations et dégâts des eaux, virus informatiques, arrêts ou incidents de machines, explosions et plus généralement tout événement ou circonstance hors de contrôle raisonnable de la partie concernée ou non occasionné par une faute ou une négligence de cette partie, ayant pour effet d'empêcher ou de retarder l'exécution par cette partie des obligations stipulées au présent contrat.

6.3 - Sauf faute lourde, la responsabilité de Decanet ne pourra en outre être engagée du fait:

- de la contamination par virus des données et/ou logiciels du client dont la protection incombe à ce dernier ;
- de la mauvaise programmation ou du mauvais paramétrage des applicatifs clients hors du champ de la prestation d'administration système, du maintien en fonction d'applicatifs, requêtes, contenus, nuisant au bon fonctionnement de l'architecture système, dont Decanet aura informé le Client ;
- de la perte des données par Decanet au-delà d'un délai de 7 jours précédent l'évènement ayant entraîné la perte de ses données, leur sauvegarde au-delà de ce délai étant sous la seule responsabilité du Client ;

- de la perte des sauvegardes par Decanet des 7 derniers jours. Decanet met à disposition une solution de sauvegarde ainsi qu'un espace de stockage des sauvegardes en redondance, mais ne peut garantir la restitution des données stockées sur cet espace.

- des conséquences de toutes défaillances dans les procédures de sécurité du Data center ;

- des intrusions malveillantes de tiers sur le(s) site(s) Internet du Client et/ou dans les messageries électroniques du Client malgré les mesures techniques raisonnables mises en place par Decanet ;

- des conséquences du détournement éventuel des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client (codes d'accès au serveur FTP, à la base de donnée du Site Internet etc.) ;

- des préjudices immatériels directs et/ou indirects, consécutifs ou non à un dommage matériel et/ou corporel, tels que préjudice commercial, perte de commandes, manque à gagner, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de clients.

6.4. En tout état de cause, le montant des dommages-intérêts qui pourraient être mis à la charge de Decanet est expressément limité aux sommes acquittées par le Client au titre des prestations fournies dans le cadre du présent contrat au cours du mois précédant le fait générateur du dommage, hors coûts correspondant à la fourniture de matériel.

## Article 7 – Restrictions

---

Decanet se réserve le droit de restreindre, limiter ou suspendre toutes les prestations en cours, à tout moment et sans préavis, en cas d'inexécution par le Client de l'une de ses obligations essentielles prévues au présent contrat et/ou à la demande expresse de toute autorité administrative ou judiciaire compétente, en cas d'atteinte réelle ou supposée à un droit quelconque, ou en cas de manquement grave du Client à ses obligations telles que stipulées aux présentes conditions.

Decanet pourra subordonner le rétablissement des prestations suspendues à la mise en oeuvre effective par le Client des mesures appropriées destinées à la garantir contre tout risque de perpétuation ou de réitération des faits à l'origine de la mesure.

## Article 8 – Résiliation

---

### 8.1 – Cas de résiliation

8.1.1 A défaut de paiement par le Client dans les 30 jours suivant la réception d'une demande écrite le mettant en demeure de payer toute somme due, Decanet pourra résilier le présent contrat de plein droit avec effet immédiat après en avoir informé le Client par lettre recommandée AR, la résiliation prenant effet 7 jours à compter du lendemain de la date de première présentation de cette lettre.

8.1.2 Nonobstant les stipulations de l'article 8.1.1. ci-dessus, chaque partie pourra solliciter la résiliation du présent contrat si l'autre partie ne respecte pas les obligations lui incombant au terme du présent contrat et ne répare pas les manquements allégués dans les trente jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée AR le mettant en demeure d'exécuter les obligations à sa charge.

## **8.2 – Effets de la résiliation – arrivée du contrat à son terme**

A compter de la date effective de résiliation, toutes les sommes dues au titre du présent contrat deviendront immédiatement exigibles.

## **Article 9 – Confidentialité**

---

Chacune des parties s'engage à respecter la confidentialité des informations et documents appartenant à l'autre partie dont elle viendrait à prendre connaissance dans le cadre de la conclusion, de l'exécution et/ou de la résiliation du présent contrat.

Ne seront pas considérées comme des informations confidentielles celles :

- rendues accessibles au public ou à un tiers par la partie revendiquant son caractère confidentiel ;
- notoirement connues antérieurement à leur divulgation ;
- divulguées sur une base non confidentielle par un tiers la détenant légitimement ;
- que la loi, un règlement ou une décision de justice exécutoire oblige à divulguer, à condition d'en informer préalablement l'autre Partie ;
- dont la communication a été autorisée par la partie en revendiquant le caractère confidentiel préalablement et par écrit.

## **Article 10 – Données personnelles**

---

Les parties s'engagent à respecter notamment la réglementation « Informatique et Libertés » et à procéder aux déclarations préalables utiles. Chaque partie s'engage à communiquer ces déclarations à l'autre à première demande.

Le Client est informé qu'il est tenu de détenir et de conserver les données de nature à permettre l'identification de toute personne ayant contribué à la création d'un contenu mis à la disposition du public par des services dont il est prestataire.



## Article 11 – Cession

---

Decanet se réserve la possibilité de céder, transférer, apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie des droits et obligations nés du présent contrat.

Decanet devra informer le client de ce transfert par écrit.

## Article 12 – Modification des conditions générales

---

Decanet se réserve la possibilité de modifier les présentes conditions générales en cas de besoin sous réserve d'en informer les clients, par mail à l'adresse fournie par le client. Les contrats en cours sont alors soumis aux conditions générales ainsi modifiées et, le cas échéant, complétées.

Il appartient au client de s'assurer du bon état de fonctionnement de l'adresse mail communiquée et Decanet ne pourra être tenu responsable de la non réception du mail envoyé.

## Article 13 – Droit applicable

---

### 13.1 – Indépendance des parties

Chacune des parties est juridiquement et financièrement indépendante de l'autre et agit en son nom et sous sa seule responsabilité.

Rien dans les présentes ne pourra être interprété comme une association entre les parties, chacune gardant toute liberté pour organiser son activité comme elle l'entend, dans le respect des dispositions du présent contrat.

Chacune des parties ne pourra, en aucun cas, être considérée comme le représentant de l'autre ni ne pourra agir au nom et pour le compte de l'autre partie sans son consentement préalable et écrit.

En outre, chacune des parties demeurera seule responsable de ses actes, allégations, engagements, prestations, produits, matériels et personnels.

Le présent Contrat ne doit, en aucun cas, être interprété comme créant une solidarité entre les parties, sauf s'il en est expressément disposé autrement.

### 13.2 – Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions du présent Contrat était annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes du Contrat n'en sera pas affectée.

### **13.3 – Tolérance**

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des stipulations du présent contrat ne pourra être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement cette stipulation

### **13.4 - Contrat dans son intégralité**

Le contrat et ses annexes constitue l'intégralité des accords existant entre les parties concernant son objet.

### **13.5 – Déclaration**

Chacune des parties déclare disposer d'un personnel déclaré, employé et rétribué régulièrement au regard de la législation du travail.